

L'interpellation

Kawkab al-Sharq — 30 mars 1933

Je crois que c'est là la deuxième interpellation dans l'histoire de la Chambre des députés actuelle. La première portait sur l'Université, et la Chambre avait mis tous ses soins à hâter le jour où elle serait débattue, car la vie de l'État était alors exposée à un grave péril. Cette interpellation eut lieu, et le gouvernement en sortit victorieux, la Chambre en sortit triomphante, l'État en sortit rassuré sur son existence et confiant en son avenir, et la nation en sortit heureuse et satisfaite, assurée qu'elle ne connaîtrait ni soif ni faim.

Les Anglais contemplèrent la victoire du gouvernement, le triomphe de la Chambre, la sécurité de l'État et la joie de la nation avec un sourire à la fois moqueur et satisfait — moqueur de l'attention que le gouvernement et le parlement accordaient aux plus infimes des affaires, et satisfait parce que l'Université avait été purgée de certains éléments dangereux pour la politique coloniale.

Quant à la deuxième interpellation, c'est celle dont la Chambre a discuté hier la date. C'est une interpellation dont on peut dire, au mieux, qu'elle est d'une importance dérisoire — signe d'esprits désœuvrés et soucieux de vétilles. Elle porte sur Jabal al-Awliya'. Et qu'est-ce que Jabal al-Awliya' ? Quelle valeur ou quel danger présente ce barrage qui, s'il était construit, ne servirait à rien et ne nuirait à rien, et qui, s'il ne l'était pas, ne ferait gagner à l'Égypte rien ni perdre rien ? Voilà pourquoi la Chambre était irritée par cette interpellation et par ceux qui l'avaient déposée. Et comment la Chambre ne serait-elle pas irritée par des hommes qui gaspillent leur propre temps et veulent gaspiller le sien en des matières vaines et inutiles ?

Il semble que les auteurs de l'interpellation aient eux-mêmes senti l'irritation de la Chambre, et qu'ils s'en soient à leur tour irrités. Aussi la Chambre était-elle d'humeur maussade hier, bien décidée à ne pas fixer de date pour les discours et les réponses ministérielles. L'interpellateur montrait une insistance tiède, tournant autour de l'affaire sans s'y engager.

Le chef de l'opposition — comme l'appelle Al-Ahram — était lui aussi tiède, citant la France en exemple une fois et la Belgique une autre fois. Les ministres n'étaient pas moins tièdes que les membres. Le ministre des Travaux publics en titre et des Finances par délégation se déchargea du fardeau et se dégagea de toute responsabilité, en annonçant que le Premier ministre souhaitait répondre lui-même à cette interpellation.

Le Premier ministre — comme vous le savez — est malade. Les médecins lui permettent peut-être de signer des documents et de se rendre à l'un ou aux deux de ses bureaux, aux Finances et à la Présidence, s'il insiste et y tient ; mais le moment où sa maladie lui permettra d'écouter longuement et de parler longuement paraît, à vue d'œil, encore lointain. Le ministre de la Justice l'a estimé à un mois, et la Chambre a souscrit à cette estimation.

Un mois est une durée très brève dans la vie d'une Chambre des députés, surtout lorsque sa session est courte et touche à sa fin. Et un mois est malgré tout une courte durée où peuvent survenir des événements qui rendraient l'interpellation inutile — parce qu'elle aurait manqué son heure —, ou qui contraindraient ses auteurs à la retirer, ou qui amèneraient le gouvernement à en demander l'ajournement à une date indéterminée. L'examen des appels d'offres et la conclusion d'un accord avec les constructeurs du barrage pourront être menés à terme d'ici là, et l'interpellation deviendra alors une leçon d'histoire, un débat sur une question purement historique.

Le gouvernement avait-il raison ou tort de se lancer dans la construction du barrage en dépit des Égyptiens — et, en apparence, des Anglais également ? Les débats historiques sont très précieux, mais leur place — comme vous le savez — est dans les salles de classe, non dans les salles de la Chambre des députés.

L'interpellation a donc été ajournée d'un mois. D'ici à l'expiration de ce mois, le soleil se lèvera trente fois et se couchera trente fois, les étoiles scintilleront et les soucis se multiplieront. Et qui sait ? Peut-être un souci nouveau chassera-t-il un vieux souci. Après quoi l'on dira que les maîtres de l'Égypte la regardent avec quelque sérieux et gèrent ses affaires avec quelque véritable soin.

Non — ceux qui dominent l'Égypte ne la regardent qu'avec moquerie et dérision. Si ceux qui dominent l'Égypte se souciaient vraiment de ses affaires avec quelque sérieux, fût-ce minime, le Premier ministre ne se maintiendrait pas au pouvoir tout en étant malade — sa maladie l'empêchant de travailler, les administrations se paralysant, les services publics périclitant, le parlement tombant malade avec lui, l'activité de la Chambre des députés devenant l'otage de la sienne, et la vie de la Chambre des députés suspendue à la sienne.

Le Premier ministre a pu suivre l'activité parlementaire pendant un mois et demi, puis il est tombé malade il y a deux mois, et le parlement a cheminé tant bien que mal — cahotant et trébuchant — sauf lorsque ses membres se rendent à Zamalek ou chez lui pour témoigner de leur affliction devant la maladie du Président, de leur joie de sa guérison et de leur espoir en son retour à l'activité. Pour le reste : une maladie ressemblant à une paralysie, comme l'a dit Al-Ahram il y a quelques jours.

Une question d'une grande importance est soulevée à la Chambre — car elle touche à la vie de l'Égypte dans toutes ses dimensions — et les députés reçoivent pour réponse que le Premier ministre est malade et souhaite donner son avis sur cette question : attendez donc que Dieu délie sa langue et lui permette de parler.

Les députés acceptent cela avec satisfaction et même avec joie, comme s'ils n'étaient venus au parlement que pour être à la discrétion des ordres et des désirs du Président — comme si les intérêts, les services et la vie de l'Égypte leur importaient moins que la santé du Premier ministre.

Lorsque le mois sera écoulé et que la santé du Premier ministre ne lui permettra pas d'assister aux séances de la Chambre et de participer à ses travaux, que feront les ministres ? Que feront les députés ? Que feront les interpellateurs ? Les ministres demanderont un nouveau report d'un mois, jusqu'à ce que le Président retrouve son entrain ; la majorité insistera pour cet ajournement et s'en réjouira, espérant voir le Président ; et la minorité se laissera entraîner à se réjouir de cet ajournement comme les autres, espérant peut-être entamer son opposition en accueillant le Président et en le félicitant de la guérison que Dieu lui aura accordée.

Pendant ce temps, le gouvernement poursuivra la construction du barrage, sans se soucier de quoi que ce soit. Est-ce là du sérieux ou de la farce ? Est-ce là de l'attention ou de la négligence ?

Plus étrange que tout cela est que la réponse du Premier ministre est déjà connue. Il ne dira rien de plus que la réponse déjà adressée au chef de l'opposition à la Chambre — comme l'appelle Al-Ahram — lorsque celui-ci avait posé une question sur ce sujet et s'était vu répondre que l'affaire relève de la compétence du pouvoir exécutif, non du parlement. Le Premier ministre, s'il prend la parole, ne dira rien au-delà de cela. L'opposition s'indignera, la majorité la contraindra au silence, certains membres formuleront une motion portant confiance au ministère et passage à l'ordre du jour, le gouvernement acceptera cette motion, la majorité l'acceptera, le gouvernement sortira victorieux, la Chambre sortira victorieuse, et le représentant du gouvernement britannique sourira d'un sourire mêlé de moquerie et de satisfaction. Rien d'autre que cela ne se produira si Dieu rend au Premier ministre son entrain.

Pourquoi donc cette scène ne serait-elle pas jouée dans dix jours ? Pourquoi ajourner cette représentation d'un mois entier ? Pourquoi le Premier ministre tient-il tant à y participer ? Est-ce une chose si grande que le Premier ministre ne peut se permettre d'en manquer ? Est-ce une chose si périlleuse que le Premier ministre n'ose la confier au ministre des Travaux publics en titre et des Finances par délégation ?

Si c'est la première hypothèse — où est la grandeur dans cette scène théâtrale ? Si c'est la seconde — où est le péril ?

Tout le monde sait parfaitement que le gouvernement s'est engagé à construire le barrage et qu'il poursuivra sa construction sans hésitation ni délai, quelles que soient les circonstances et quoi que disent les députés ; rien ne l'en détournera sinon la chute du ministère.

Et peut-être avez-vous lu Al-Ahram hier et compris que les choses sont liées à leurs moments, et que la chute du ministère peut advenir — mais en son heure. Cette heure pourra être en juin, en juillet, avant ou après, mais elle ne sonnera qu'après que les arrangements et les préparatifs pour la construction du barrage auront été menés à bien.

Que l'interpellation soit ajournée d'un mois, qu'elle soit ajournée de deux mois, qu'elle soit examinée avant le mois ou avant les deux mois — l'Égypte ne gagnera rien à son ajournement ou à son avancement.